

La Charte du Nageur (simplifiée)

ART 1 : En tant que nageur, je m'engage à toujours respecter toute personne dans le club et à être poli.

Je m'engage n'exercer aucune violence physique ni verbale, à surveiller mon langage et éviter toute grossièreté. Je ne critique personne et je ne me moque pas des autres nageurs ou de leurs performances. Ceci, autant sur le bord d'une piscine qu'à l'extérieur et sur les réseaux sociaux.

Si je pense être victime d'un comportement agressif dans le cadre du club je le dis aux responsables du club. Ces derniers m'écouteront et définiront avec moi l'(es) action(s) concrète(s) à mettre en place.

Je m'engage à respecter tout le matériel mis à disposition, qu'il s'agisse des installations fixes (vestiaires, douches, bassin,...) comme du matériel (p.ex. planches, pull, lignes d'eau,...).

Je m'engage à participer, dans la mesure du possible, aux activités ludiques ou festives organisées par le Club.

ART 2 : Engagement du nageur pour les entraînements

Je viens régulièrement aux entraînements, aux stages et aux compétitions de mon groupe.

Je m'engage à être sur le bord du bassin, en tenue adaptée à ma discipline sportive, à l'heure prévue. En cas d'absence ou de retard prévisible, je préviens l'entraîneur.

Je n'entre dans l'eau que lorsque mon entraîneur m'y autorise.

Je reste dans la piscine ou je ne la quitte qu'après avoir demandé l'autorisation à mon entraîneur.

Je m'engage à apporter, pour chaque entraînement, mon matériel ainsi qu'une bouteille (en plastique – verre interdit) ou gourde contenant de l'eau pour la durée de l'entraînement. Lors des entraînements à domicile l'utilisation du matériel (bonnet, t-shirt, polo, sac, ...) avec le logo du club n'est pas obligatoire.

Je m'engage à suivre le programme d'entraînement prévu par les entraîneurs. Je respecte leur travail et leurs décisions. Si j'ai des questions sur les méthodes d'entraînements et/ou les choix des entraîneurs, j'en parle en priorité avec mon entraîneur référent. Si, malgré cette discussion, des différences d'opinions subsistent, j'en parle à un membre du Conseil d'Administration (CA).

ART 3 : Engagement du nageur lors des compétitions

En compétition, je suis conscient que je contribue à l'image du Club. En ce sens, je m'engage à respecter toutes les règles mise en place par l'organisation de la compétition, à maintenir les lieux propres et à veiller à garder mon équipement de manière ordonnée près de moi.

Je veille à porter les couleurs du Club (bonnet, t-shirt, ...) pour chaque course à laquelle je participe, lors des cérémonies de remise de médailles et autant que possible pendant la durée de la compétition (période d'attente entre deux courses, déplacement vers la chambre d'appel, ...).

Je m'engage à fixer un but ambitieux mais réalisable avec mon entraîneur et à essayer de l'atteindre. Une fois ce but atteint, un nouvel objectif sera fixé. L'important restant, rappelons-le, la progression en fonction de ses objectifs personnels.

Je m'engage à faire les courses dans les règles et donner le meilleur de moi-même à chaque compétition et/ou entraînement. « Baisser les bras dans une compétition sous prétexte qu'on ne peut terminer premier est incompatible avec l'esprit du sport. » (E. Tabarly)

Je respecte les décisions des officiels, même si je ne suis pas d'accord avec les éventuelles causes de disqualification.

Si je m'engage dans une compétition ou un stage, je travaille sérieusement au cours de sa préparation. J'accepte que, dans le cas contraire, ma participation peut être annulée à tout moment.

J'encourage également les autres athlètes du Club lors de leurs courses et je les félicite par des commentaires positifs.

ART 4 : Le choix du groupe ou du niveau n'est pas ma responsabilité, ni celle de mes parents (ou tuteurs), mais celle des entraîneurs désignés par le club. L'implication est très importante.

Elle se mesure par :

1. le sérieux du nageur aux entraînements ;
2. la participation aux compétitions INTERCLUBS (toutes catégories) ;
3. l'investissement et le dynamisme du nageur.

ART 5 : L'entraîneur et/ou le Conseil d'Administration sont seuls décisionnaires pour les inscriptions aux différentes compétitions (minimas réalisés, présence assidue aux entraînements, ...). Je m'engage à respecter ces décisions.

ART 6 : J'autorise l'Aqua Club Braine l'Alleud (AQUABLA) ASBL à utiliser les photos ou vidéos prises dans le cadre des entraînements ou compétitions à des fins de communication (presse, site internet, analyse vidéo technique, ...).

Signature¹ pour prise de connaissance et acceptation :

Le Nageur,

Le(s) représentant(s) légal(aux),

¹ Faire précéder la signature avec le nom, le prénom et la date.